

## **NIKAH**

Dans Suratul Rum Surah 30, Aya 21 Allah dit :

*Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.*

### **EFFETS BENEFIQUES DU NIKAH :**

L'Islam attache une grande importance au mariage dans son système social et ne prescrit pas la vie monastique ou retirée.

Il sied d'affirmer que les premières personnes qui bénéficieront physiquement et spirituellement du mariage sont, sans conteste, les époux eux-mêmes. Il crée entre eux l'amour, l'attachement, la tendresse, la tranquillité, l'harmonie, autant de qualités nécessaires à la stabilité de l'être humain qui perd sa raison devant toutes les vicissitudes qui l'entourent... En faisant allusion aux bienfaits du Nikâh, Allah nous parle en ces termes dans l'aya ci-dessus de Souratur Roum.

Le Nikah est surtout un contrat entre les deux futurs époux (le garçon et la fille) qui vont s'unir pour le meilleur et le pire, dans la richesse ou l'adversité, d'un soutien mutuel dans la joie ou la peine. Il constitue ensuite un acte social, un gage d'honneur.

Mais, au sens religieux du terme, cette union ne vaut rien tant qu'elle n'est pas couronnée par le Nikâh, qui lui donne sa signification intrinsèque, sa validité au regard de Dieu, sa légitimité quant à la procréation qui va en résulter. Dans cet esprit, cette action est appréciée en tant qu'acte d'adoration.

Le Nikâh est aussi un moyen très efficace de se mettre à l'abri de maladies redoutables qui sévissent à travers le monde et que personne n'ignore, et ce, par la fidélité qu'il instaure entre les deux époux.

Les bienfaits du Nikâh dépassent l'intérêt individuel. Il profite à la communauté toute entière. Il ne s'agit pas seulement de l'union de deux êtres, mais plutôt de deux familles entières, souvent totalement étrangères l'une pour l'autre, et qui se voient rapprochées par ce lien solide de fraternité et de solidarité. Cette alliance participera donc au renforcement de la société : la force d'une communauté réside dans l'entente, l'harmonie et la solidarité des différents membres qui la composent, en l'occurrence les différentes familles.

L'Islam considère également le mariage comme un moyen d'acquérir l'excellence spirituelle.

Le Prophète (s.w.w..) a dit, « *celui qui se marie, a déjà sauvegardé la moitié de sa religion, il ne lui reste donc plus qu'une moitié à protéger.* »

Le mariage augmente la valeur des prières : « *La Prière de deux Rakates de l'homme marié est meilleure que celle de soixante dix Rakates accomplie par un célibataire.* »

L'Islam recommande fortement le mariage à un jeune âge. Même ceux qui pensent qu'ils ne pourront subvenir aux besoins de leur ménage, doivent avoir foi en Allah, car il est Celui qui donne le (Rizq).

Le Prophète (s.w.w.w) a dit « *Allah améliore la moralité et augmente le Rizq par le Nikah.* »

Le mariage est une étape très importante dans la vie d'une femme. En général, il implique de grands changements dans sa vie : partager sa vie avec une personne qui lui est inconnue au début, s'adapter au rythme de l'autre, assumer de nouvelles responsabilités, connaître sa belle-famille et avoir de bonnes relations avec elle. Parmi les caractéristiques d'un bon époux, la femme doit rechercher en premier la piété. Cette qualité implique un caractère et un comportement adéquat dans la vie quotidienne, car la piété n'est pas seulement acte d'adoration.

Le mariage est donc un bon moyen de sauvegarder son honneur mais aussi une forteresse pour la foi. Le célibat peut conduire l'homme vers la perversion et la vie mondaine, ce qui est contraire à la piété.

Le Prophète s.w.w. proclame dans un Hadith que : « *Le Nikah ou le mariage est ma Sounnah ,ma Tradition. Celui qui se détourne de ma Pratique n'est pas de moi.* »

Le Nikâh fournit aussi un moyen très efficace de se mettre à l'abri des maladies redoutables qui sévissent à travers le monde et que personne n'ignore, et ce, par la fidélité qu'il instaure entre les deux époux..

### **Comment se préparer pour le Nikah?**

\* Choix de l'époux(se)

→ C'est la tâche la plus difficile dans le Nikah . Les critères à observer sont donc par ordre d'importance :

- 1)- La piété
- 2)- La généalogie
- 3)- Akhlaq
- 4)- Compatibilité
- 5)- Ressources financières

## **1)- LA FOI**

C'est le premier critère qui doit entrer en compte dans le choix de l'époux. Le mariage n'est pas seulement la légalisation de l'union de deux personnes, mais surtout la formation d'une famille mais aussi la bonne éducation d'une descendance, ce qui n'est possible que si les deux parents sont des musulmans pratiquants.

## **2)- LA GENEALOGIE**

La science prouve aussi maintenant que les gènes jouent un rôle très important pour déterminer le caractère physique et mental d'un enfant.  
Imam Ali a.s. a dit: 'Le bon Akhlaq est dû à un 'irq' (gènes).

**Dans toute communauté humaine et particulièrement dans la communauté islamique, la famille constitue la cellule primordiale dont dépend la pérennité de tout un ensemble ; elle nécessite donc une attention toute particulière.**

## **3)- AKHLAQ**

Le Prophète (s.w.w.) a dit qu'il est recommandé de faire une union avec une personne de foi, et de bonne moralité :

*« Celui qui choisit un partenaire à partir de sa beauté et sa prospérité, Allah le privera de sa beauté et sa prospérité. Si le partenaire est choisi pour sa foi et sa moralité, il sera satisfait dans tous les domaines. »*

## **4)- COMPATIBILITE**

La compatibilité et la similarité dans les idées sont nécessaires. Les objectifs, les buts dans la vie, les ambitions doivent être les mêmes.

## **5)- RESSOURCES FINANCIERES**

Imam Sadiq a.s. a dit : « *qu'un mari convenable est celui qui est vertueux et qui subvient à ses besoins matériels.* »

Il est très recommandé que nos jeunes se marient tôt. Les parents peuvent les aider jusqu'à ce qu'ils subviennent à leurs besoins.

Le droit au mariage est un droit fondamental, un droit naturel, un droit religieux, au même titre que la liberté, le droit au travail, le droit à la nourriture, au logement, à l'éducation, à la santé, à la sécurité. L'être humain est fait pour vivre en ménage. La société ou la communauté ne doivent mettre aucun obstacle susceptible d'empêcher

quiconque de jouir de ce droit et, bien au contraire, doivent agir constamment en ce sens afin de fournir toutes les commodités pour que ce droit soit réalisable.

Le Prophète s.w.w. disait : « *Quiconque se marie sauvegarde la moitié de sa foi. C'est une injustice immense envers nos enfants que de ne pas les encourager vers leur avenir matrimonial, à propos duquel chacun aura à répondre, les parents les premiers.* »

**A noter :**

→ Même si tous les critères sont favorables, le consentement des deux parties est très important.

→ Le père n'a pas le droit de donner sa fille en mariage à celui qui lui plait sans le consentement de sa fille. Toutefois, la permission du père est tout de même importante sauf dans le cas de filles veuves ou divorcées.

Il est vivement conseillé à tous les jeunes, garçons ou filles, de s'instruire auprès d'un Alimé digne de ce nom ou à travers des livres spécifiques, quelques jours avant le Nikâh ou le mariage religieux, sur les règles et conduites à tenir avant, pendant et après les relations intimes, suivant les Hadith formulés par nos Imams (AS).

Le mariage ne signifie pas seulement exprimer la satisfaction de son désir poussé par son instinct, mais un acte relevant de la Sounnat (Pratiques) du Saint Prophète, donc faisant partie de la piété, de la dévotion et de l'adoration d'Allah, duquel résulte la procréation. Il en résulte donc la formation de la descendance qui dépend des conditions dans lesquelles a lieu la conception. L'Islam est le Code de Vie du Musulman dans lequel rien n'est omis, de la première heure de la création jusqu'aux derniers moments de son existence, en passant par toutes les étapes de sa vie.

A l'appui de cette affirmation, je vous citerai quelques exemples relevant de ces prescriptions :

Il est préférable d'éviter les jours suivants pour la conception d'un enfant :

- Qamar dar Agrab ou Vintsouro (lorsque la lune est dans la constellation du scorpion, environ trois jours / mois en général)
- Tah-tousshouâ (les derniers jours du mois, environ trois jours aussi, où la lune est dans l'ombre)
- La première nuit lunaire de tous les mois, y compris la nuit de l'Idd-ul-Fitr, sauf celle de Mahé Ramazan)
- Le 15 de chaque mois et surtout du mois de Shâban

- La nuit de l'Idd-ul-Azha, Iddé Kourbane, le 10 Zilhajj
- Lors de l'éclipse lunaire ou solaire et d'un tremblement de terre

**Dua et A'maal pour trouver un bon partenaire :**

- Réciter Suratul Ahzaab, garder une copie du surah a l'entrée de la maison
- Réciter Suratut Taha
- Réciter Suratul Mumtahana tous les jours (x5)
- Reciter le verset 36 de Yasin 100 fois avant salat de tahajjud pendant 40 jours,

*SUBH'AANALLAD'EE KHALAQAL AZWAAJA KULLAHAA MIMMAA TUMBITUL  
ARZ'U WA MIN ANFUSIHIM WA MIMMAA LAA YA'LAMOON*

Réciter le Du'a suivant 100 fois pendant 40 jours après namaz :

*SAHLAM BIFAZ  
'LIKA YAA A'ZEEZ*

سَهْلًا بِفَضْلِكَ يَا عَزِيزُ -  
DUAS  
•  
ORG

Réciter :

*YAA MUSABBIBAL  
ASBAABI YAA  
MUFTTIH 'AL  
ABWAABI YAA MAN  
H'AYTHU MAA DU-  
I'YA AJAABA*

يَا مُسَبِّبَ الْأَسْبَابِ يَا مُفْتِحَ الْأَبْوَابِ يَا مَنْ  
حَيْثُ مَا دُعِيَ أَجَابَ  
DUAS  
•  
ORG

Il est dit dans Biharul Anvar, d'écrire le ayaa suivant du Suratut Taha sur un papier avec du safran et de l'eau de rose, et en faire un tawiz et porter sur le bras droit pour recevoir des propositions en mariage.

**NAH'NU NARZUQUK  
WAL A'AQIBATU  
LITTAQWAA**

**نَحْنُ نَرْزُقُكَ وَ الْعَاقِبَةُ لِلتَّقْوَى.**

**D  
U  
A  
S  
.  
O  
R  
G**

Il est dit dans kanzul Maknun, d'écrire le dua suivant sur un papier , en faire un tawiz et le porter sur le bras droit, pour recevoir des propositions. (Veiller à enlever le tawiz pendant la période d'indisposition, vu qu'il contient le ismi a'zam) :

Oh Noor! C'est toi qui guides tous, et enlèves toute l'obscurité par Ta lumière.

**YAA NOORA KULLI  
SHAY-IN WA  
HUDAAHU  
ANTALLAD'EE  
FALAQAZ'  
Z'ULUMAATI  
BINOORUHOO**

**يَا نُورَ كُلِّ شَيْءٍ وَ هُدْيَهُ أَنْتَ الَّذِي فَلَقَ  
الظُّلُمَاتِ بِنُورِهِ.**

**D  
U  
A  
S  
.  
O  
R  
G**

-Réciter Dua Al Mashloul pendant 40 jours

Selon Imam Sadiq a.s. celui qui désire se marier , doit réciter le du'a suivant avant de demander une personne en mariage.

O mon Allah, Je désire me marier, assure moi une femme parmi celles qui s'abstiennent de ce qui est illégal et qui sauvegarde son âme (intégrité) dans mon intérêt, et par laquelle) mes moyens de subsistance augmenteront abondamment et qu'elle me donne un fils vertueux, qui sera mon successeur noble ici et dans l'au-delà.

اللَّهُمَّ إِنِّي أُرِيدُ أَنْ أَتَزَوَّجَ فَقَدِّرْ لِي مِنَ النِّسَاءِ  
 أَعْفِيهِنَّ فَرْجًا وَ أَحْفَظِيهِنَّ لِي فِي نَفْسِيهَا وَ  
 أَوْسَعِيهِنَّ لِي رِزْقًا وَ أَعْظِمِيهِنَّ لِي بَرَكَاتًا فِي  
 نَفْسِيهَا وَمَا لِي فَقَدِّرْ لِي مِنْهَا وَلَدًا طَيِّبًا تَجْعَلُهُ  
 خَلْفًا صَالِحًا فِي حَيَاتِي وَ بَعْدَ مَوْتِي.

DU AN  
 ANTAZAWAIAHUMMA  
 INNEE UREEWAJA  
 FAQADDIR LEE MINAN  
 NISAA-IA'-FIHUNNA  
 FARJAN WA  
 AH'FAZ'IHUNNA LEE  
 FEE NAFSIHAA WA  
 AWSA-I'HUNNA LEE  
 RIZQAN WA A'-  
 Z'AMIHUNNA LEE  
 BARAKATAN FEE  
 NAFSIHAA WA MAALEE  
 FAQADDIR LEE  
 MINHAA WALADAN  
 T'AYYIBAN TAJ-  
 A'LUHOO KHALAFAN  
 S'AALIH'AN FEE  
 H'AYYAATEE WA BA'-  
 DA MAWTEE

D  
U  
A  
S  
.  
O  
R  
G

Il est écrit dans Biharul Anwar que s'il y a des obstacles pour recevoir des propositions en mariage, écrire les ayaat suivantes (Taha:131,132) avec du safran et en faire un tawiz et porter sur soi.

### Les droits des époux :

L'Islam a prescrit des droits à chacun des époux . D'autres droits sont partagés entre les conjoints.

Premièrement, les droits réservés à l'épouse :

Elle a des droits financiers qui concernent le Mahr, les dépenses et le logement. Elle a aussi des droits non financiers comme un bon traitement et une protection contre toute nuisance.

### 1)- LES DROITS DE NATURE FINANCIERE

\* **Le Mahr** : c'est un bien dû à l'épouse par son époux dès la conclusion du mariage ou sa consommation. C'est un droit que l'homme doit à la femme en vertu de la parole d'Allah (s.w.t.) : «*Et donnez aux épouses leur dot, de bonne grâce.* » (Coran, 4 : 4).

L'établissement du Mahr montre l'importance du contrat : il honore la femme et met en valeur son prestige. Le versement du Mahr n'est pas une condition préalable à la conclusion du mariage .

Il est recommandé de fixer un Mahr de valeur raisonnable. Le mahr a une valeur très importante en baraqah. C'est un cadeau qui doit avoir une valeur pécuniaire. Dès que le mahr est fixe, il devient une dette pour le mari. La femme peut le réclamer si elle le veut immédiatement ou plus tard.

Il y a trois sortes de Mahr:

- **Mahrul Sunna**: Le mahr accorde a Sayyida Fatima Zahra a.s. 500 Dirhams
- **Mahrul Mithl**: Le mahr traditionnel de la famille
- **Mahrul Musamma** : celui qui est mentionné dans le nikah et qu'accepte la femme

Si aucun mahr n'a été fixé pendant le Nikah, le mariage est valide mais la femme peut le demander plus tard, et elle sera payée d'après le mahrul Mithl, ou elle aura droit à une dot égale à celle des femmes de son rang social.

La femme peut gracier le paiement du mahr a son mari, cependant il est recommandé que la femme divise le montant du mahr en trois parties, pour bénéficier au maximum du baraqah du mahr :

- Elle peut gracier 1/3 du montant
- Investir 1/3 dans les affaires de son mari
- Acheter du miel avec 1/3 du montant pour soigner les maladies.

Il est dit qu'un jour, un homme est venu voir le Prophète s.w.w. se plaignant de ses difficultés dans le commerce. Le Prophète(s.w.w.) lui demanda d'emprunter l'argent du Mahr de sa femme et de l'investir, vu que cet argent était béni.

De la même manière, un homme se plaignait de sa maladie, et le Prophète(s.w.w.) lui dit d'emprunter de l'argent du Mahr de sa femme pour acheter du miel. L'homme fut guéri.

### \* **Les dépenses**

Le caractère obligatoire de la dépense s'explique par le fait que la femme est dépendante de son mari aux termes du contrat de mariage ; il lui est interdit de quitter le foyer conjugal pour gagner sa vie sans sa permission. C'est pourquoi il doit assurer son entretien sur le plan alimentaire de manière suffisante.

Par dépense on entend l'approvisionnement de tout ce dont l'épouse a besoin en matière de nourriture et de logement. Cela doit lui être assuré, même si elle est riche, compte tenu de la parole d'Allah (s.w.t.) :

*« Au père de l'enfant de les nourrir et vêtir de manière convenable. » (Coran, 2 : 233). Allah, le Puissant et Majestueux a dit encore : « Que celui qui est aisé dépense de sa fortune. » (Coran, 65 : 7).*

### \* **Le logement**

C'est un droit de l'épouse. Il consiste à lui affecter un logement proportionnellement aux moyens et à la fortune du mari et conformément au Qur'an : *« Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. » (Coran, 65 : 6).*

## **2)- LES DROITS SANS NATURE FINANCIERE**

### \* **La bonne compagnie**

L'époux doit traiter son épouse avec douceur et faire preuve à son égard d'une bonne conduite :

*« Et comportez- vous convenablement envers elles. » (Coran, 4 : 19) et : « elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. » (Coran, 2 : 228).*

Ne pas porter préjudice à l'épouse est un des principes de l'Islam : en effet, s'il est prohibé de porter préjudice à des personnes étrangères, il l'est a fortiori envers son épouse.

\*

## **Les droits des époux**

Une fois le contrat de mariage dûment établi et conforme à ses conditions de validité, la femme appartient à son mari.

«elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance..»  
(Coran, 2 : 228)

## **LE AQD DU NIKAH**

### **L'Aqd pour ceux qui le récitent eux-mêmes**

La femme :

« *An kahtu nafsi laka alal mahril ma'lum* »

Traduction : J'ai fait le nikah avec toi avec un mahr fixe.....

« *Qabiltu nakaha li nafsi alal mahril ma'lum* »

Traduction : J'ai accepté le nikah avec un mahr fixe...

### **Le aqd pour le wakeel (agent)**

Pour la femme :

« *Ankahtu muwakilati li muwakili alal mahril ma'lum* »

Traduction : J'ai donné ma représentante à ton représentant en Nikah avec un mahr fixe...

Pour l'homme :

« *Qabiltun nakaha limuwakkili alal mahril ma'lum* »

Traduction : J'ai accepté ce Nikah pour mon représentant avec un mahr fixe

A la place de « ankahtu », « zavajtu » peut également être utilisé.

Et à la place de « qabiltun nikaha », on peut aussi dire « qabiltut tazvija »

## **LES CONDITIONS POUR LE CONTRAT DU NIKAH**

- 1)- Le aqd du nikah peut être écrit uniquement pour ceux qui ne peuvent le dire verbalement, car il est nécessaire qu'il soit prononcé.
- 2)- Il doit être en arabe. S'il n'y a personne pour le lire en arabe, alors il peut être lu en une langue qui est parlée par les deux parties.
- 3)- le aqd doit être prononcé correctement.
- 4)- Le contrat doit être terminé sur place, la réponse doit être spontanée.

### **MUSTAHABAAT POUR LE CONTRAT DE NIKAH**

- 1)- Réciter le khutba (eloges divines, ahadith..., ayaa du Qur'an..) avant le aqd du nikah.
- 2)- Réciter le aqd le soir
- 3)- Avoir des témoins
- 4)- Annoncer le Nikah
- 5)- Prononcer les noms des mariés dans le contrat
- 6)- Il est recommandé de réciter le Suratul Falaq pendant la récitation du Nikah

### **MAKRUHAAT POUR LE CONTRAT DU NIKAH**

- 1)- Faire le Nikah dans la période où la lune passe par la constellation du scorpion (qamar dar aqrab) ainsi que le hadith du 8e Imam a.s.
- 2)- Il est préférable de ne pas faire reciter le Nikah le mercredi
- 3)- Certains jours du calendrier islamique associés aux événements de Karbala ou le jour du décès du prophète durant le mois de Safar, etc... Puisque de tels jours sont commémorés par les musulmans comme des jours de deuil, il ne sont donc pas recommandés pour le Nikah.

Le mariage augmente la valeur des prières. Le Prophète (s.w.w..) a dit, deux rakaats d'une personne mariée sont bien meilleures que deux rakaats priées par un célibataire. Il est fortement recommandé que le mariage ait lieu la nuit.

### **VALIMAH (LE DINNER)**

Le mot arabe de « Walima » est dérivé de « Walam » qui signifie se rassembler, se réunir.

Le Walima veut dire le festin solennel et somptueux, ici le banquet de mariage, qui est très recommandé dans l'islam, où les membres de la famille, les amis et les voisins sont invités à un dîner le soir du Nikah ou le lendemain.

Les noces du Saint Prophète(s.w.w) et de la Sainte Khadîjah furent célébrées avec faste et ils firent un Walima. Les invitations furent distribuées aussi bien par Abou Tâlib (as), l'oncle du Saint Prophète, que par Khadîjah elle-même. Abou Tâlib (as) récita en personne le Sermon de la cérémonie nuptiale et paya de sa poche la dot de douze Okes et demi d'or, équivalent au prix de vingt jeunes chameaux de bonne race.

## **RECITATION AVANT LE NIKAH**

1. Les 4 dernières Ayaat de Suratul Hashr
2. Ya Wadoudou 1000 x
3. Ya Waliyyou et Ya Maani'ou autant de fois que possible
4. Souratul Qouraish a réciter sur des fleurs
5. Sourah Rahman
6. Tasbih de Bibi Fatima a.s.
7. Ziarate Ashura
8. Suratou Yousouf a réciter sur de l'eau et se laver le visage.

## **RUKHSATI (avant que la mariée quitte la maison des parents)**

\*Pour avoir une vie conjugale très sereine, et pleine d'affection :

Réciter 7 fois le verset suivant de Suratul Qasas : '*Innaka minal aaminin*' avec salawat avant et après, puis réciter le du'a suivant :

*Bismillahir rahmanir Raheem Amantu billahi tawakkaltu alallahi Mashaallah lahawla wala quwwata illabillah*

## **Comment féliciter la mariée :**

*Bismillahir Rahmanir Rahim*

*Baarakallahu laki, wa baaraka alaiki wa jama'a baynakouma fi khayr*

Qu'Allah vous bénisse tous les deux et vous unit dans une union heureuse

## **Comment féliciter the marié :**

*Barakallahu laka wa baraka alaika wa jama 'a baynakouma fi khayr*

## **DU'A ET A'MAAL DURANT LA NUIT DU NIKAH**

Dès que la mariée entre dans la maison de son époux :

\*Il est recommandé de réciter **Suratul Falaq** a l'entrée de la maison, et 7 fois **Ya Ra'oufou**.

Puis, réciter salawat et le verset 29 de Suratul Mu'minun :

*'Bismillahir Rahmanir Raheem Waqur Rabbi Anzilni munzalan mubarakan wa anta khayrun munzileen'*

*Suivi de Laa hawla wa laa quwwata illaa billahil aliyil adheem 10x*

### ***Puis donner sadaqa***

\* Il est recommandé pour l'époux, de laver les pieds de la mariée dans une petite bassine, et d'asperger cette eau dans tous les coins de la maison, (les pas d'une mariée sont pleins de bénédictions), c'est pourquoi Il est aussi demandé à la mariée de prier pour les autres, en cette nuit très bénie pour le couple.

\* Puis les deux époux doivent prier deux rakâtes namàze (comme le namàze de Soubh) avec le niyyat de sounnate kourbatan ilallâh.

Après le namaz l'époux doit, lire le douà suivant :

***Bismillâhir Rahmânir Rahim,***

***“Allâhoummarzoukni oulfathà, wa wouddahà, wa rézàhà, wa arzéni béhà, wa djamé baynanà bé ahssané idjtémà-ine, wa ayssaré itélâfine, fa innaka tohibboul halâla, wa toukréhoul haràm”***

Traduction :

*Ô Allâh, accorde à ma femme l'amour et le bonheur et rend moi heureux d'elle et instaure entre nous deux l'amour et la sérénité pour toujours parce que Tu agrées le licite et Tu interdis l'illicite.*

Puis l'épouse doit également faire deux rakât namàze (comme le namàze de Soubho) avec le niyyat de sounnate kourbatan ilallâh.

Après le namàze, lire le douà suivant :

***Bismillâhir Rahmânir Rahim***

***“Allâhoummarzoukni oulfathou, wa wouddahou, wa rézâhou, wa arzéni béhi, wa djam-a baynanà bé ahssané idjtémà-ine, wa ayssaré itélâfine, fa innaka tohibboul halâl, wa toukréhoul haràm”***

Traduction :

*O Allah, accorde à mon époux l'amour et le bonheur et rend moi heureuse de lui et instaure entre nous deux l'amour et la sérénité pour toujours parce que Tu agrées le licite et Tu interdis l'illicite.*

Ensuite, l'époux doit poser sa main droite sur le front de son épouse et se tourner vers la Kiblâ et lire ce douà :

**Bismillàhir Rahmànir Rahim,**

**“Allàhoumma alàa kitàbika tazawwadjtohà, wafi amànatik akhaztohà, wabé kalématik istahallatoha, fa-inn kazaytali fi rahméha shayane fadja-alho mousslémane wassyane, wa là tadjà-alho shirkash shaytàne”**

Traduction:

‘Par ton livre je l'ai épousée et par ton engagement je l'ai acceptée, et les mots que Tu as prescrit l'ont fait halal (pour moi). Si Tu as prévu une progéniture pour moi, fais de lui, un musulman sain et sauf, et ne le laisse pas se faire influencer par Shaytan.

Puis la mariée récitera le Du'a suivant en plaçant sa main droite sur le front du mari :

***Bismillahir Rahmanir raheem***

***Allahumma alaa kitabika tazavvajtuhu wa fi amaanatika akhaztuhu wa bikalimatikas tahlaltuhu. Fa in qadhayta li fi rahmiha shay'an faj'alhu musliman sawiyyan wa la taj'alhu sharaka shaytaani***

Traduction :

Par ton livre je l'ai épousé et par ton engagement je l'ai accepté, et les mots que Tu as prescrit l'ont fait halal (pour moi). Si Tu as prévu une progéniture pour moi, fais de lui, un musulman sain et sauf, et ne le laisse pas se faire influencer par Shaytan.

**Il est très important de noter que ce namaz est Mustahab cependant ne pas ignorer le namaz de Subh qui est wajib.**

## **A NOTER**

1)- Les deux ayaat ci-dessous nous donnent les règles à suivre en ce qui concerne le respect des moments intimes du couple.

*« ô vous qui avez cru ! Que les esclaves que vous possédez vous demandent permission avant d'entrer, ainsi que ceux des vôtres qui n'ont pas encore atteint la puberté, à trois moments : avant la Salat de l'aube, à midi quand vous enlevez vos vêtements, ainsi qu'après la Salat de la nuit ; ce sont en effet trois occasions de vous dévêtir. En dehors de ces moments, nul reproche ni à vous ni à eux d'aller et venir, les uns chez les autres. C'est ainsi qu'Allah vous expose clairement Ses versets, et Allah est Omniscient et Sage. 59. Et quand les enfants parmi vous atteignent la puberté, qu'ils demandent permission avant d'entrer, comme font leurs aînés. C'est ainsi qu'Allah vous expose clairement Ses versets, et Allah est Omniscient et Sage. »*

Il y a trois moments de la journée où l'intimité doit être observée : durant la nuit, à l'aube, et à l'heure de la sieste.

Les enfants doivent apprendre dès leur jeune âge, à demander la permission avant d'entrer dans la chambre des parents.

## **LE MUTAA**

*« ... Et parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété . Prescription d'Allah sur vous ! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos bien et en concluant un mariage, non en débauchés. Puis, de même que vous jouissiez d'elles, donnez-leur leur mahr, comme une chose due. Il n'y a aucun péché contre vous à ce que vous concluiez un accord quelconque entre vous après la fixation du mahr. Car Allah est, certes, Omniscient et Sage ».*

Suratun Nisa-4 :24

Le Mutaa est un contrat entre l'homme et la femme, comme le Nikah, mais pour une période déterminée. Après cette période ils se séparent sans procédure de divorce. Il y a tout de même une période de 'Iddah' égale à deux cycles menstruels pour la femme.

Le Mutaa n'est pas conseillé s'il y a possibilité de Nikah.

En principe dans un Muta, le couple n'envisage pas d'avoir des enfants, mais s'il y a des enfants , ils sont considérés comme légaux.

## **Quelques différences entre Nikah et Mutaa :**

1)- Mutaa ne veut pas toujours dire relations sexuelles. Le couple qui veut faire un Mutaa, peut mettre la condition de ne pas avoir de relations sexuelles, cette condition n'est pas valable pour le Nikah.

2)- Le Mutaa sans cette condition est strictement déconseillée pour une fille qui est vierge. Elle peut cependant faire un Mutaa avec la permission de ses parents, avec la condition de ne pas avoir de relations sexuelles.

3)- Dans un Mutaa, le mari et la femme n'héritent pas les uns des autres, mes les enfants héritent des parents. Ils peuvent mettre cette condition au moment du contrat s'ils le désirent.

4)- Dans un Mutaa, Le mari n'est pas obligé de subvenir financièrement aux besoins de la femme, mais il doit subvenir à ceux de ses enfants s'il en a.

En cas de Nikah, le mari doit subvenir aux besoins de la femme même si elle est riche et qu'il est pauvre.

5)- La période de Idda en cas de Mutaa est de deux cycles menstruels et en cas de Nikah, elle est de trois cycles menstruels (environ trois mois).

### **L'état de Janaba :**

*ô les croyants ! Ne vous approchez pas de la Salat alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] - à moins que vous ne soyez en voyage - jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allah, en vérité est Indulgent et Pardonneur .*

Suratun Nisa 4:43

*Et si vous êtes pollués "junub" , alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à la terre pure , passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants.*

Suratul Maida:5-6

### **Il y a deux cas de Janaba :**

1)- L'éjaculation

Il n'y a pas de différence que l'éjaculation ait lieu pendant le sommeil ou pas, intentionnellement ou pas, dans tous les cas le ghusl de janaba **est wajib**.

2)- Les relations sexuelles

Après les relations sexuelles, le **ghusl de janaba** est wajib aussi bien pour l'homme que pour la femme.

### **Les actes haram en état de janaba :**

1)- Toucher les écritures du Qur'an, les noms d'Allah, et des Massoumines.

2)- Réciter les ayaat du Qur'an ou il y a les wajib sajdas

32:15,

41:38

53:62

96:19

3)- Entrer ou rester dans un Masjid- en etat de janaba-sauf , il est permis de juste passer sauf en ce qui concerne le Masjidul Haram, Masjidun Nabi, et les Harams des Aimma. Dans ces cas, il est strictement interdit d'y entrer.

#### **Les actes makruh en etat de janaba :**

- 1)- Manger et boire ( sauf après avoir fait wudhou)
- 2)- Réciter plus de 7 ayaat du Qur'an
- 3)- Toucher le Qur'an
- 4)- Dormir (sauf après avoir fait le wudhou)

#### **Le ghusl du janaba :**

- 1)- Laver le najasat (ex. Le sperme)
- 2)- Niyya (wajib qurbatan ilallah) -**wajib**
- 3)- Se laver les mains jusqu'aux coudes 3 fois-**mustahab**
- 4)- Se rincer la bouche 3 fois-**mustashab**
- 5)- Se laver la tête jusqu'au cou-**wajib**  
Passer les mains sur le visage et le cou et passer les doigts dans les cheveux pendant le lavage-**mustahab**
- 6)- Laver la partie droite du corps : des épaules jusqu'aux pieds-**wajib**
- 7)- Laver la partie gauche du corps : des épaules jusqu'aux pieds-**wajib**

Il est mustahab pour les homes de faire istibraa avant de faire le ghusl, c'est-a-dire 'uriner'. Ceci lui permettra de ne pas faire ghusl a nouveau en cas de perte de liquide après le ghusl.

#### **Duas et A'maal pour entente conjugale :**

Pour empêcher tout malentendu et créer une bonne entente dans le couple :



ALLAAHUMMA  
AH'ABBANEE ILAA  
QALBI

اللَّهُمَّ أَحَبَّنِي إِلَى قَلْبِي-

D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G

Pour accroître l'amour dans le couple :

Allahumma Salli ala  
Muhammad wa ali  
Muhammad

H'aa meem ayn seen qaaf

Ya Sin. Par le Qur'an, le  
livre des sagesses

Nun. Par la plume, et ce  
qu'ils écrivent

C'est Toi [Seul] que nous  
adorons, et c'est Toi  
[Seul] dont nous  
implorons le secours

Allahumma Salli ala  
Muhammad wa ali  
Muhammad

ALLAAHUMMA  
S'ALLI A'LAA  
MUH'AMMADIN WA  
AALI MUH'AMMAD

H'AA MEEM AYN  
SEEN QAAF

YAA SEEN WAL

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَآلِ مُحَمَّدٍ-

حَمِّ- عَسَق-

يَس- وَ الْقُرْآنِ الْحَكِيمِ-

نَ وَ الْقَلَمِ وَمَا يَسْطُرُونَ-

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَ إِيَّاكَ نَسْتَعِينُ-

صَلَّى اللهُ عَلَى خَيْرِ خَلْقِهِ مُحَمَّدٍ وَآلِهِ أَجْمَعِينَ

لِحُبِّ ..... عَلَى حُبِّ .....-

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَآلِ مُحَمَّدٍ

D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G

**QURAA NILH'AKEEM**

**NOON WAL QALAMI  
WA MAA  
YAST'UROON**

**IYYA AKA NA-BUDU  
WA IYYA AKA NASTA-  
EEN**

**S'ALLALLAAHU  
A'LAA KHAYRI  
KHALQIHEE  
MUH'AMMADIN WA  
AALIHEE AJMA-E'EN  
LIH'UBBI (name of  
husband with his  
mother) A'LAA H'UBBI  
(name of wife with her  
mother)**

**ALLAHUMMA S'ALLI  
A'LAA  
MUH'AMMADIN WA  
AALI MUH'AMMAD.**

Réciter le verset 96 de Surat Maryam sur les sucreries et en donner au couple. Inshallah ils seront très vite réunis.

**INNALLAD'EENA  
AAMANOO WA  
A'MILUS  
S'AALIH'AATI SAYAJ  
-A'LU LAHUMUR  
RAH'MAANU  
VUDDAA**

**إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ سَيَجْعَلُ لَهُمُ  
الرَّحْمَنُ وُدًّا.**

**D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G**

Si l'époux est mécontent de sa femme : elle doit réciter le verset 165 de Suratul Baqara sur les sucreries et donner à son mari.

Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtement, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtement

WA MINAN NAASI  
MAY YATAKHID'U  
MIN DOONILLAAHI  
ANDAADAY  
YUH'IBBOONAHUM  
KAH'UBBILLAAH  
WALLAD'EENA  
AAMANO  
ASHADDU H'UBBAL  
LILLAAH WA LAW  
YARAL LAD'EENA  
Z'ALAMOOD  
ID'YARAWNAL  
A'D'AABA ANNAL  
QUWWATA  
LILLAAHI JAMEE-  
A'W WA  
ANNALLAAHA  
SHADEEDUL  
A'D'AAB

وَمِنَ النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا  
يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ  
وَلَوْ يَرَى الَّذِينَ ظَلَمُوا إِذْ يَرُونَ الْعَذَابَ أَنَّ  
الْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعَذَابِ.

D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G

Réciter 30 fois le verset 129 de Suratut Tawba (9) le vendredi soir avec en tête le nom du mari, Inshallah, très vite il y aura une harmonie entre les deux époux.

فَإِنْ تَوَلَّوْا فَقُلْ حَسْبِيَ اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ  
تَوَكَّلْتُ وَهُوَ رَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ.

Puis dire le nom de l'époux(se) avec le nom de sa mère.

O mon Allah, Tu es mon Seigneur, sois suffisant pour moi pour la faire obéissante et affectueuse envers moi.

**ALLAAHUMMA ANTA  
YAA RABBI 'ASBEE  
A'LAA (mention the  
name of the spouse with  
mother's name) QA-  
T'IF QALBAHAA  
A'LAYYA WA  
D'ALLIHAA LEE**

اللَّهُمَّ أَنْتَ يَا رَبِّ حَسْبِي عَلَى وَاعْطِفْ قَلْبَهَا  
عَلَيَّ وَذَلِّلْهَا لِي.

D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G

Réciter le du'a suivant 27 fois pour rendre un époux docile et affectueux :

O mon Allah, rends (nom du mari)le Cœur de mon mari très doux et docile comme Tu as fondu le fer pour Dawood a.s. et comme tu as fais des vents soumis à Suleyman, fils de Dawood a.s., et mets de l'amour entre nous comme tu en as mis entre Muhammad s.w.w. et Khadijah a.s., et entre Ali a.s. et Fatima a.s. o le plus miséricordieux.

**ALLAAHUMMA  
LAYYIN QALBA (nom  
du mari ) KAMAA  
LAYYANTAL  
H'ADEEDA  
LIDAAWOODA  
A'LAYHIS SALAAMU  
WA SAKHKHIR LEE  
KAMAA**

اللَّهُمَّ لَيِّنْ قَلْبَ كَمَا لَيَّنْتَ الْحَدِيدَ لِداوُدَ عَلَيْهِ  
السَّلَامُ وَ سَخِّرْ لِي كَمَا سَخَّرْتَ الرِّيحَ  
لِسُلَيْمَانَ بْنِ داوُدَ عَلَيْهِمَا السَّلَامُ وَ الْإِفَّ بَيْنَنَا  
كَمَا الْفَتَّ بَيْنَ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ إِلهِ وَ  
سَلَّمَ وَ خَدِيجَةَ وَ عَلِيٍّ عَلَيْهِ السَّلَامُ وَ فَاطِمَةَ  
الزَّهْرَاءِ صَلَوَاتُ اللهِ عَلَيْهَا يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ.

D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G

**SAKHKHARTAR**  
**REEH'A**  
**LISULAYMAANABNI**  
**DAAWOODA**  
**A'LAYHIM AS**  
**SALAAMU WA ALLIF**  
**BAYNANAA KAMAA**  
**ALLAFTA BAYNA**  
**MUHAMMADAN**  
**SALLALLAAHU**  
**ALAYHIWA AALIHEE**  
**WA SALLAM WA**  
**KHADEEJAH WA**  
**A'LAYHIWA ALIHEE**  
**WA SALLAM WA**  
**KHADEEJAH WA**  
**A'LIYYIN A'LAYHIS**  
**SALAAMUWA**  
**ATIMATAZ ZAHRAAI**  
**S'ALAWAATULLAAHI**  
**A'LAYHAA YAA**  
**ARH'AAMAR**  
**RAAHIMEEN**

Pour réciter le du'a suivant :

O l'Eternel, O  
 l'Indépendant, O le  
 Miséricordieux, O (aide  
 moi) par Ta miséricorde,  
 O le plus  
 Miséricordieux. YAA  
**H'AYYU YAA**  
**QAYYOOM YAA**  
**RAH'MAANU YAA**  
**RAHEEM**  
**BIRAH'MATIKA YAA**  
**ARH'AMAR**  
**RAAHIMEEN**

يَا حَيُّ يَا قَيُّوْمُ يَا رَحْمَنُ يَا رَحِيْمُ بِرَحْمَتِكَ يَا  
 اَرْحَمَ الرَّاحِمِيْنَ

D  
U  
A  
S  
.  
O  
R  
G

## CONTRACEPTION ET AVORTEMENT

*« ... Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez-lui la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous. »*

### 6:152

L'Islam autorise la contraception mais n'autorise pas l'interruption. La stérilisation permanente est donc haram.

La shari'a autorise l'avortement uniquement si la vie de la mère est en danger. Dans le Nikah, la femme ne peut pas être forcée à utiliser la contraception. Par contre, la femme peut utiliser un contraceptif sans la permission de son mari. Il est quand même préférable de prendre ensemble de telles décisions, pour éviter tout malentendu et manquer de confiance en l'autre.

### L'enfant

Le Prophète (s.w.w.) a dit :

*'tout arbre a un fruit, le fruit du cœur est l'enfant'.*

Imam Sadiq (a.s.) dit :

*« Quelqu'un disait que je ne voulais pas d'enfant jusqu'à ce qu'un jour sur les plaines d'Arafat j'entendis un jeune garçon prier en pleurant 'O mon Dieu, mes parents...Mes parents..., c'est alors que j'ai réalisé la valeur d'un enfant. »*

**Les a'maals et duas pour la conception :**

**Reciter salawat 14,ou 70 ou 100x**

**Istighfar 70x apres le Subh namaz, 77x apres Asr Namaz, et 100x apres Isha Namaz.reciter salawat avant et apres chaque dua .**

**Reciter Suratul fajr 3x par jour**

**Faire le niyyah de jeuner le 1<sup>er</sup> Muharram**

Réciter le verset 89 suivant de **Suratul Ambiya** 3 fois après le namaz :

“Ne me laisse pas seul,  
Seigneur, alors que Tu es  
le meilleur des  
héritiers”..

رَبِّ لَا تَذَرْنِي فَرْدًا وَأَنْتَ خَيْرُ الْوَارِثِينَ-

**RABBI LAA  
TAD'ARNEE  
FARDAW WA ANTA  
KHAYRUL  
WAARITHEEN**

D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G

Réciter le verset 38 de Suratu Aali Imran en sajdah après chaque Salah :

ô mon Seigneur, donne-  
moi, venant de Toi, une  
excellente descendance.  
Car Tu es Celui qui  
entend bien la prière”.

رَبِّ هَبْ لِي مِنْ لَدُنْكَ ذُرِّيَّةً طَيِّبَةً إِنَّكَ سَمِيعُ

**RABBI HAB LEE MIL  
LADUNKA  
ZURRIYYATAN  
T'AYYIBAH NNAKA  
SAMEEU'DUA**

الدُّعَاءِ-  
D  
U  
A  
S  
·  
O  
R  
G

### **La grossesse :**

Le Prophète (s.w.w.) a dit :

*'la racine de la prospérité et de l'adversité d'un peuple devrait d'abord être cherchée dans les ventres de leurs mères'*

Le bien-être physique et spirituel des parents a un effet sur l'enfant dès qu'ils décident d'en avoir un.

Après la conception tout ce que la mère fera affectera son enfant. Elle doit donc avoir de bonnes pensées, écouter, lire et regarder uniquement de bonnes choses. Le rôle du futur père n'est pas moins important, il doit s'assurer que la mère de son enfant ait une grossesse sans stress.

Cette période est l'une des plus importantes dans la vie de l'enfant. Si nous souhaitons que nos enfants réussissent dans cette vie et dans l'au-delà, on ne doit pas être négligent pendant la grossesse pour le développement spirituel de notre enfant.

Il est recommandé de nommer l'enfant au début de la grossesse, préférablement Muhammad ou Fatima, même si le nom est ensuite changé au moment de la naissance.

Le Prophète (s.w.w.) a dit :

*« La première responsabilité des parents envers leur enfant est de lui donner un nom correct. »*

### **Duas pendant la grossesse :**

Compléter au moins un Qur'an pendant la grossesse

Réciter **Ya Mubdi'ou** 99 fois avec la main sur le ventre.

La femme doit réciter régulièrement **Ayatul Kursi** et les **'4 Qul' Surahs** pour la protection de son enfant, **Suratu Maryam**, et surtout **Suratul Qadr** pour avoir un enfant vertueux et pieux Inshallah.

Réciter **Ya Qawiyyou** 121 fois tous les jours

Reciter Les Asma'ul Husna suivants sur un verre d'eau et le boire.

Réciter 21 fois **Ya Mussawwirou**

Réciter 21 fois **Ya Barrou**

Réciter 11 fois **Ya Quddous**

Réciter les Du'as suivants au moins 40 fois durant toute la grossesse :

- a. **Suratul Yasin** sur une grenade et la manger entièrement.
- b. **Suratu Yusuf** sur une pomme et la manger entièrement
- c. **Suratul Ambiya** une fois par semaine
- d. **Reciter Suratul Maryam** pour un accouchement facile
- e. **Reciter suratul Qadr 7x** tous les jours pour un accouchement facile
- f. **Du'a Yastasheer**
- g. Ecouter la récitation du **Qur'an** tous les jours
- h. Essayer autant que possible en Wudhou
- i. Réciter Ya Allah Ya Khaliq Ya Baari'u Ya Musawwiru tous les jours

A partir du 7<sup>e</sup> mois manger tous les jours une amande

Pour la protection du bébé et de la mère pendant la grossesse, écrire les versets 91 a 93 de **Suratul Ambiya** sur un papier et les porter en tawiz pendant 40 jours, puis les enlever et les porter à nouveau pendant le neuvième mois. Après l'accouchement, faire porter le tawiz au bébé.

Et celle [la vierge Marie] qui avait préservé sa chasteté ! Nous insufflâmes en elle un souffle (de vie) venant de Nous et fîmes d'elle ainsi de son fils, un signe [miracle] pour l'univers... Certes, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc... Ils se sont divisés en sectes. Mais tous, retourneront a Nous

**WALLATEEE**

**AH'S'ANAT FARJAHAA**

**FANAFKHANAA**

**FEEHAA**

**MIR**

**ROOH'INAA WA JA-**

**A'LNAAHAA**

**WABNAHAAA AAYATAL**

**LIL-A'ALAMEENINNA**

**HAAD'HEE**

**UMMATUKUM**

**UMMATAW**

**WAAH'IDATAW**

**WA**

وَالَّتِي أَحْصَنَتْ فَرْجَهَا فَنَفَخْنَا فِيهَا مِنْ رُوحِنَا وَ  
جَعَلْنَاهَا وَابْنَهَا آيَةً لِلْعَالَمِينَ-

إِنَّ هَذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً، وَأَنَا رَبُّكُمْ

فَاعْبُدُونِ-

وَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُمْ بَيْنَهُمْ، كُلُّ إِلَيْنَا رَاجِعُونَ-

D  
U  
A  
S  
-  
O  
R  
G

**ANAA RABBUKUM FA'-  
BUDOONWA  
TAQAT'T'AO'AMRAHUM  
BAYNAHUM KULLUN  
ILAYNAA RAAJIO'ON**

Pour la protection du bébé et de la mère pendant la grossesse, et pour éviter tout risque de fausse-couche, écrire le verset 64 de **Suratu Yusuf** et le verset 8 de **Suratur Ra'ad** avec du safran et le porter en tawiz autour du ventre.

Mais Allah est le meilleur gardien, et Il est Le plus Miséricordieux des miséricordieux !  
"Allah sait ce que porte chaque femelle, et de combien la période de gestation dans la matrice est écourtée ou prolongée. Et toute chose a auprès de Lui sa mesure.

**FALLAAHU  
KHAYRUN  
H'AAFIZ'AW WA  
HUWA ARH'AMUR  
RAAH'IMEEN**

**ALLAAHU YA-LAMU  
MAA TAH'MILU  
KULLU UNTHAA WA  
MAA TAGHEEZ'UL  
ARH'AAMU WA MAA  
TAZDAAD WA  
KULLU SHAY-IN  
I'NDAHOO  
BIMIQDAAR**

فَاللَّهُ خَيْرٌ حَفِظًا، وَهُوَ أَرْحَمُ الرَّاحِمِينَ-  
اللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَحْمِلُ كُلُّ أُنْثَىٰ وَمَا تَغِيصُ الْأَرْحَامُ  
وَمَا تَزْدَادُ، وَكُلُّ شَيْءٍ عِنْدَهُ بِمِقْدَارٍ-

D  
U  
A  
S  
-  
O  
R  
G

## Duas a l'approche de l'accouchement :

L'accouchement est peut-être la période la plus difficile dans la vie d'une femme, et c'est pour cela qu'il est dit qu'après l'accouchement tous ses péchés sont pardonnés.

Dès le neuvième mois réciter **Dua Yastasheer** tous les jours, pour avoir un accouchement facile.

Réciter 5 fois **Nade-Ali** sur de l'eau et la boire.

Réciter **Suratul Inshiqaq**(84) 7 fois, **Suratul Inshirah**(94) et **Suratu Maryam**.

Réciter **Dua Hijaab**, **Dua Kahf** à côté de la femme qui a des douleurs, et les versets 23 a 25 de **Suratu Maryam**.

Puis les douleurs de l'enfantement

l'amènèrent au tronc du palmier, et elle dit : "Malheur à moi ! Que je fusse morte avant cet instant ! Et que je fusse totalement oubliée !"

Alors, il l'appela d'au-dessous d'elle, [lui disant :] "Ne t'afflige pas. Ton Seigneur a placé à tes pieds une source. Secoue vers toi le tronc du palmier : il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres.

فَاجَاءَهَا الْمَخَاضُ إِلَى جِدْعِ النَّخْلَةِ، قَالَتْ  
يَلَيْتَنِي مِثُّ قَبْلِ هَذَا وَ كُنْتُ نَسِيًّا مِّنْ سَيِّئًا.

فَنَادَىٰهَا مِنْ تَحْتِهَا أَلَا تَحْزَنِي قَدْ جَعَلَ رَبُّكَ  
تَحْتِكَ سَرِيًّا.

وَ هَزِيءَ إِلَيْكَ بِجِدْعِ النَّخْلَةِ تُسْقِطُ عَلَيْكَ رَطْبًا  
جَنِيًّا.

FA-AJAAA-A HAL  
MAKHAAZ'U ILAA  
JID-I'N NAKHLAH  
QAALAT  
YAALAYTANEE  
MITTU QABLA  
HAAD'AA WA  
KUNTU NASYAM  
MANSIYYAA  
FANAADAAHA MIN  
TAH'TIHAAA

وَ اللَّهُ أَخْرَجَكُمْ مِّنْ بُطُونِ أُمَّهَاتِكُمْ لَا تَعْلَمُونَ

شَيْئًا وَ جَعَلَ لَكُمُ السَّمْعَ وَ الْأَبْصَارَ وَ الْأَفْئِدَةَ  
لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ.

ALLAA TAH'ZANEE  
QAD JA-A'LA  
RABBUKI TAH'TAKI  
SARIYYAA

WA HUZZEEE  
ILAYKI BIJID -IN  
NAKHLATI  
TUSAAQIT A'LAYKI  
RUT'ABAN JANIYYA

WALLAAHU  
AKHRAJAKUM MIM  
BUT'OONI  
UMMAHAATIKUM  
LAA TA'-LAMOONA  
SHAY-AW WA JA-  
A'LA LAKUMUS SAM-  
A'WAL ABS'AARA  
WAL AF-IDATA LA-  
A'LLAKUM  
TASHKUROON

#### Les actes recommandés après la naissance du bébé :

- 1)- D'après le Hadith du Prophète, la première chose à faire à la naissance est **de réciter l'Adhan** dans l'oreille droite et l'Iqamah dans l'oreille gauche du bébé : ceci le protégera de Shaytan.
- 2)- Donner un **ghusl** au bébé
- 3)- Lui faire goûter un petit peu de **Khake Shafaa** mélangé à de l'eau de Zam-Zam.
- 4)- **Nommer** l'enfant dès la conception et annoncer son nom le septième jour.
- 5)- Il est très recommandé d'inviter les membres de la famille, et les amis le septième jour.
- 6)- Il est également recommandé de faire **le Aqiqa** le septième jour , les cheveux seront pesés et l'équivalent monétaire sera donné en charité. Un mouton ou une chèvre doit être sacrifié pendant ou après le Aqiqa.

Réciter le Dua suivant :

Pour un garçon :

بِسْمِ اللَّهِ وَبِاللَّهِ هَٰذِهِ عَقِيْقَةُ عَنْ...بْنِ...لَحْمُهَا بِلَحْمِهِ وَدَمُّهَا بِدَمِّهِ وَ عَظْمُهَا بِعَظْمِهِ وَشَعْرُهَا بِشَعْرِهِ وَ جِلْدُهَا بِجِلْدِهِ  
اللَّهُمَّ اجْعَلْهَا وَقَاءَ لَالٍ مُحَمَّدٍ عَلَيْهِ وَآلِهِ السَّلَامُ

*Bi-'smi 'llāhi wa-bi 'llāh. Allāhumma hādhihi 'aqīqatun 'an ....(nom du garçon)  
Ibni ....(nom du pere) lahmu-hābi-lahmi-hi wa-damu-hābi-dami-hi wa-'azmu-hābi-  
'azmi-hi wa-sha'ru-hā bisha'ri-hi wa-jildu-hābi-jildi-h. Allāhumma'j'al-hā waqā'an li-  
āli Muhammadin 'alay-hi wa-āli-hi s-salām.*

Pour une fille :

بِسْمِ اللَّهِ وَبِاللَّهِ هَٰذِهِ عَقِيْقَةُ عَنْ...ابْنَةِ...لَحْمُهَا بِلَحْمِهَا وَدَمُّهَا بِدَمِّهَا وَ عَظْمُهَا بِعَظْمِهَا وَشَعْرُهَا بِشَعْرِهَا وَ  
جِلْدُهَا بِجِلْدِهَا اللَّهُمَّ اجْعَلْهَا وَقَاءَ لَالٍ مُحَمَّدٍ عَلَيْهِ وَآلِهِ السَّلَامُ

*Bi-'smi 'llāhi wa-bi-llāh. Allāhumma hādhihi 'aqīqatun 'an ....(nom de la fille) Ibnati . .  
. (nom du pere) lahmu-hābi-lahmi-hā wa-damu-hābi-dami-hāwa- 'azmu-hābi- 'azmi-hā  
wa-sha'ru-hābi-sha'ri-hā wa-jildu-hābi-jildi-hā. Allāhmma' j'al-hā waqā'an li-āli  
Muhammadin 'alay-hi wa-āli-hi s-salām.*

7)- **La circoncision** est également recommandée le septième jour après la naissance.

L'une des conditions requises pour qu'un homme puisse faire le Tawaf de la Ka'ba est d'être circoncis, sinon le Tawaf n'est pas valable.

Il est aussi recommandé d'inviter les membres de la famille et les amis. Réciter le dua suivant pendant la circoncision :

« Allāhumma hadhihi sunnatu-ka wa-sunatu nabiy-ka salawatu-ka 'alay-hi wa-ali-hi-wa- 'ttaba'u mithali-ka wa-kutubi-ka li-mashi' ati-ka wa-iradati-ka wa-qada'I-kal-amrin aradta-hu wa-qada'in hatamta-huwa-hukmin anfadhata-hu fa-'rja' an-hu hurra l-hadidi fi khitani-hi wa-hajamati-hi l-amrin, anta a'rafu bi-hi min-ni. Allāhumma fa-tahhir -hu mina dh-dhunubi wa-zid-ni 'umri-hi wa-'dfi 'l-afat 'an badani-hi wa-l-aqja'a 'an jisim-hi wa-zid-hu fi l-ghina wa-'dfa' an-hu l-faqra fa-inna-ka ta'lamu wa-la na 'lam.»

## **L'allaitement**

'Le lait maternel est le meilleur' a dit Imam Ali a.s.

Un grand nombre d'Ulemas considèrent obligatoire pour la mère d'allaiter son enfant immédiatement après sa naissance. Les trois premiers jours surtout sont très importants pour le bon fonctionnement du système digestif du bébé.

Il est très recommandé de faire wudhoo avant d'allaiter son bébé et d'être détendue . Comme durant la grossesse, le régime alimentaire et les pensées de la mère affectent l'enfant.

### **Duas pour accroître le lait maternel :**

Toujours réciter Bismillahir Rahmanir Raheem avant de commencer l'allaitement.

Pour accroître le lait maternel, écrire Suratul Hijr ou Suratul Yasin avec du safran et de l'eau de rose sur du papier, le mettre dans une bouteille d'eau, et le donner à la mère.

Ecrire le verset 21 de Suratul Mu'minun avec du safran et de l'eau de rose sur du papier, le mettre dans un verre d'eau ou une bouteille, et donner l'eau à la mère.

### **Duas pour protéger l'enfant du 'mauvais oeil' (Nazr) :**

Il est dit dans le Qur'an qu'il faut demander protection à Allah constamment contre Shayatin qui est parmi les Jinns et les êtres humains.

Ecrire Suratul Waqiyah et Suratul Balad avec du safran, ou garder une copie de ces surahs a cote du bébé. Cela le protégera non seulement des accidents mais aussi du mal des autres.

Réciter les versets 51 et 52 de Suratul Qalam (68) régulièrement pour le protéger du Nazr. Garder également une copie dans sa chambre.

Réciter Ayatul Kursi et les quatre Qul' surah régulièrement

Réciter aya 54 a 56 de suratul A'araaf

Reciter Ayatul Kareema :La ilaha illa anta sub'hanaka inni kuntu minazzalamin 121x apres Namaz Subh pendant 40 jours

Réciter six fois Ar-Raqibu, Al Hafizu sur l'enfant.

Réciter Suratul Humazah

**Pour calmer un enfant qui pleure beaucoup** : écrire les ayaat 108 a 112 de Suratut Taha en faire un tawiz et garder sur l'enfant.

**Percée des dents** : écrire Suratul Qaaf (50) avec du safran, tremper dans de l'eau puis appliquer cette eau sur ses gencives.

**Pour enfant désobéissant** :

1. Réciter Suratush Shuara 7x et suratul Ahzaab une fois et souffler sur l'enfant
2. Après chaque Namaz réciter aya 15 de suratul Ahqaaf 7x en pensant a l'enfant

## **Le Mariage et la famille dans l'Islam**

L'Islam considère le mariage comme étant la plus importante institution sociale...

De cette union, un homme et une femme se promettent de vivre ensemble pour toujours. Ils se promettent aussi de s'entraider à tout moment, d'assurer le bonheur de chacun et de renforcer leur liaison.

L'Islam considère le mariage comme un contrat sanctifié, et le divorce étant un acte détestable qui n'est permis que dans certains cas où il est vraiment nécessaire.

L'Islam reconnaît le mariage comme étant une union humaine basée sur les piliers de l'amour, de la compassion, de la coopération et de la compréhension.

L'homme cherche dans son épouse l'amitié et l'amour, ce qui est le cas de tous les êtres humains. Il travaille dur pour offrir une vie confortable à sa famille. Par conséquent, la femme doit l'apprécier. L'amour est une relation mutuelle qui unit les cœurs. Si l'amour est réciproque, la base matrimoniale devient forte et les dangers de la séparation sont minimisés.

Si l'époux est heureux, il voudra se sacrifier pour le bien-être de sa femme. Il est nécessaire pour l'être humain d'avoir quelqu'un pour l'écouter. Il cherche dans sa femme, confort et soulagement. Un homme privé de l'affection chaleureuse et du confort de sa maison peut se décourager et s'éloigner de sa femme. Il finira par passer son temps avec des amis ou bien ailleurs, là où il trouvera cette affection.

De même pour une femme : elle est pleine de bonté et d'émotions. Sa vie dépend de la compassion et de l'affection qu'elle reçoit de son mari. Elle a sacrifié toute sa famille pour l'amour de son époux. Si elle ne reçoit pas l'affection et la compassion qu'elle attend de son mari, elle perdra petit à petit, tout intérêt au travail, à la maison et aux enfants... Elle ne serait pas disposée à se sacrifier pour une personne qui ne l'aime pas. Il

est donc normal et juste de montrer son contentement à son épouse pour obtenir sa considération et son attention. Cela ne nous rabaisse en aucun cas, au contraire, ce sont l'égoïsme et la fierté qui mènent vers la décadence.

Le secret d'un mariage réussi est d'exprimer son amour, son affection et son contentement à son partenaire.

Quelques Ahadith de nos Imams :

*"Imâm Sadiq (a.s.) dit : les meilleures femmes parmi vous, sont celles qui apprécient quand leurs maris amènent quelque chose à la maison et ne sont pas mécontentes le jour ou rien n'est apporté.*

*'Les droits de la femme sont sacrés, assurez-vous qu'elles soient bien' traitées.*

*La chose qui a le plus de valeur dans le monde est une femme vertueuse.*

*Le meilleur parmi les croyants est celui qui a de bons akhlaq, et le meilleur parmi vous est celui qui est le meilleur envers sa femme.*

## Tableau des Amaal à faire pendant la grossesse

1 <sup>er</sup> mois de grossesse	2eme mois	3eme mois	4eme mois
<b>Reciter Jeudi et vendredi soir suratul Yasin et Safaat(souffler sur le ventre)</b>	<b>Suratul Mulk jeudi soir et vendredi (souffler sur le ventre)</b>	<b>Jeudi soir et vendredi surah Ali -Imran</b>	<b>Jeudi soir et vendredi surah Dahr .Réciter surah Qadr dans chaque namaz après surah Fateha</b>
<b>Jumu'a : manger Un coing ou une pomme et une grenade..avant Magrib gouter une pincee de Khake Shafa</b>	<b>Manger de la viande ,du lait et des coings murs</b>	<b>Une fois /semaine du blé, de la viande, du lait demi- écrémé, un peu de miel le matin</b>	<b>Manger un coing mur du miel, et une grenade tous les jours</b>
<b>Réciter Adhan et Iqama et passer la main sur le ventre</b>	<b>Jeudi soir réciter 140 x et Jumu'a 100x le salawat ci-dessous (S1)</b>	<b>Reciter le S1 140x avant chaque namaz (la main sur le ventre)</b>	<b>Après Salah ,la main sur le ventre reciter Surah Qadr Kawthar et S1,S2, et S3 x3</b>  <b>Essayer de prier Namaz Shab</b>

5eme Mois	6eme Mois	7eme Mois	8eme Mois	9eme Mois
<p><b>Jeudi soir et vendredi réciter Surah Fateha.</b></p> <p><b>Dans tous les namaz après Hamd réciter Surah Nasr</b></p>	<p><b>Jeudi soir et vendredi réciter Surah Waqiyah,et dans le 1<sup>er</sup> rakat de Magrib-Isha Surah Teen</b></p>	<p><b>Jeudi soir et vendredi Surah Yasin,Mulk et dans chaque Salah surah Qadr et Ikhlas</b></p>	<p><b>Après Subho reciter ces Surah :</b></p> <p><b>Samedi surah Teen</b> <b>.Lundi Yasin</b></p> <p><b>Mardi :Furqan</b></p> <p><b>Mercredi :Dahr</b></p> <p><b>Jeudi :Muhammad</b></p> <p><b>Jumua :Safaat</b></p>	<p><b>Salah du Zohr et Asr réciter Surah Asr et Zaariat.</b></p> <p><b>Jeudi soir Surah Hajj</b></p> <p><b>Jumua :Surah Fatir</b></p>
<p><b>Tous les matins manger des dattes et le soir des olives, des dattes et un coing mur</b></p>	<p><b>Le matin manger des figes et des olives .éviter le gras</b></p>	<p><b>Manger du pasteque,sans boire avant ni après.</b></p>	<p><b>Manger beaucoup de yaourt sucre et du miel,vendredi matin manger une grenade et du vinaigre 1x par semaine</b></p>	<p><b>Pas d'épices .manger des dattes, de la viande, kebab, sacrifier un mouton pour salamat 12eme Imam.</b></p>
<p><b>Après Salah gouter Khake Shafa et mettre un peu sur le ventre. réciter adhan et Iquama avant</b></p>	<p><b>Après Salah mettre Khake Shafa sur le ventre.</b></p>	<p><b>Réciter Adhan et Iqama avant Salah, réciter namaz Shab lundi réciter Surah Nahl,S1 140x tous les jours avant les repas</b></p>		<p><b>Eviter de regarder des photos et même dans le miroir</b></p>

*S1 : Allahumma Salli alaa Muhammadiw wa ajjil farajahum wa ahlik adouwahoum wal'ane a'daahoum minal jinnate wannas awwalin wal akhirin*

*S2 Rabbana hablana min azwajina wa dhouriyyatina qourrata aynin waja'alna lil mouttaquin imama*

*S3 Astagfirullaha rabbi wa'atoubou ilayhi*

References :

-‘NIKAH ‘ISLAM IS MY RELIGION’

-SITE: [WWW.ALBOURAQ.ORG](http://WWW.ALBOURAQ.ORG)

[WWW.DUAS.ORG](http://WWW.DUAS.ORG)